

Éviter une autre catastrophe : Attention à la fraude

Release Date: août 20, 2020

DES MOINES, Iowa - Les catastrophes semblent attirer les fraudeurs. Ne baissez pas votre garde et ne subissez pas une autre catastrophe comme un vol d'identité ou le paiement de frais pour des services qui ne sont jamais fournis.

N'oubliez pas que la FEMA ne facture jamais de services et ne cautionne aucune entreprise, produit ou service commercial. Tous les employés fédéraux ont un badge/une pièce d'identité officielle. Demandez à le voir.

Voici quelques pratiques de fraude courantes à éviter après une catastrophe.

Fausse offres d'aide de l'État ou du gouvernement fédéral :

- Méfiez-vous des visites, des appels ou des courriels de personnes prétendant être de la FEMA ou de l'État de l'Iowa et vous demandant votre numéro de sécurité sociale, votre compte bancaire ou d'autres informations sensibles. La communication de ce type d'informations peut aider une personne sans scrupules à faire une fausse demande d'aide ou à commettre un vol d'identité.

Les entrepreneurs en bâtiment frauduleux.

Lorsque vous engagez un entrepreneur en bâtiment, le procureur général de l'Iowa vous le suggère ce qui suit :

- Renseignez-vous sur l'entrepreneur avant de signer un contrat ou de verser de l'argent. Demandez si l'entrepreneur est enregistré auprès de la répartition de l'Iowa des services de tâches en charge du développement du personnel. Vous pouvez vérifier l'enregistrement d'un entrepreneur en ligne sur [le site web de la répartition de l'Iowa des services de tâches](#) ou appeler le 1-800-562-4692 ou le 515-242-5871. Vérifiez les références locales. Demandez à la Division de la protection des consommateurs du procureur général si elle a des plaintes à formuler (515-281-5926 ou 1-888-777-4590).



FEMA

Page 1 of 3

- **Mettez-le par écrit !** Obtenez plusieurs devis écrits pour le travail que vous voulez faire. Avant le début des travaux, convenez d'un contrat écrit détaillant les travaux à effectuer, la responsabilité des permis, les coûts et toute autre promesse. Demandez une copie du certificat d'assurance responsabilité civile de l'entrepreneur. Mettez par écrit les dates de début et de fin des travaux et les conséquences si l'entrepreneur ne les respecte pas (exemple : le contrat pourrait être annulé si l'entrepreneur ne commence pas à temps).
- **Évitez de verser des sommes importantes à l'avance à un entrepreneur.** Si vous devez verser une avance partielle pour les matériaux, faites votre chèque à l'ordre du fournisseur et de l'entrepreneur. Insistez sur une « renonciation au privilège du mécanicien » au cas où l'entrepreneur ne paierait pas les matériaux ou la main-d'œuvre à d'autres.
- La loi de l'État interdit les prix abusifs lorsqu'un comté a été déclaré zone sinistrée.
- Dans la plupart des cas, la [Iowa's Door-to-Door Sales law](#) (la loi de l'Iowa sur la vente à domicile) vous donne trois jours ouvrables pour annuler un contrat signé à votre domicile.

Ne tombez pas dans le piège des fraudeurs qui vous promettent une subvention en cas de catastrophe et vous demandent d'importants dépôts en espèces ou des paiements anticipés en totalité.

- Les agents fédéraux et de l'État ne sollicitent ni n'acceptent d'argent. Le personnel de la FEMA et de la Small Business Administration (SBA [Administration des petites entreprises]) des États-Unis ne fait jamais payer aux candidats une aide en cas de catastrophe, des inspections ou de l'aide pour remplir les demandes.
- Les inspecteurs de la FEMA ne demandent jamais d'informations bancaires ou autres informations financières.
- Le travail des inspecteurs de la FEMA en matière de logement consiste à vérifier les dommages. Les inspecteurs n'engagent pas ou n'approuvent pas d'entrepreneurs spécifiques pour réparer les maisons ou recommander des réparations. Ils ne déterminent pas l'admissibilité à l'aide.
- Les inspecteurs de la FEMA ne condamneront pas une propriété. Les décisions de condamnation sont prises par votre juridiction locale.

Les agents de recouvrement encouragent les résidents de l'Iowa à surveiller et à signaler toute activité suspecte.



Les résidents de l'Iowa peuvent déposer une [plainte de consommateur en ligne](#), ce qui leur permettra de joindre et de présenter toutes les pièces justificatives, telles que contrats, publicités, correspondance, preuves de paiement, etc. Ils peuvent également [télécharger un formulaire de plainte imprimable](#) et l'envoyer au bureau du procureur général de l'Iowa, division de la protection des consommateurs, Hoover State Office Building, 1305 E. Walnut St., Des Moines, Iowa 50319-0106.

Le 17 août 2020, le président Donald J. Trump a fait une déclaration de catastrophe majeure pour l'État de l'Iowa, déclenchant le déblocage de fonds fédéraux pour aider les communautés à se remettre des violentes tempêtes qui se sont produites le 10 août 2020. Les zones désignées pour l'aide aux travaux d'urgence et la réparation ou le remplacement des installations endommagées par la catastrophe comprennent les comtés de Benton, Boone, Cedar, Clinton, Dallas, Jasper, Johnson, Jones, Linn, Marshall, Muscatine, Polk, Poweshiek, Scott, Story et Tama.



FEMA

Page 3 of 3